



Accusé à tort d'une suspicion de vol par mon employeur

Par **Iroise77_old**, le **19/03/2008** à **15:59**

L'entreprise ds laquelle je travaillais à mis fin à ma période d'essai depuis 2 mois. Récemment ils m'ont recontacté pour m'annoncer que des recettes en espèces n'ont pas été déposées et qu'il manquerait 3000 euros durant la période où j'exerçais encore mes fonction de responsable boutique. Il me soupçonne de vol et me menace de lancer une procédure si nous ne trouvons pas de solution. Que puis-je faire et quels sont mes droits? Suis-je concerné par ce problème ? Dois-je aller les rencontrer ?

Je précise que par la suite j'ai appris de mes anciennes collègues qu'il y avait eu le même problème de vol avant et après mon départ.

Merci de me répondre assez rapidement (c-à-d avant dem1).